

**20 octobre 2011**

**Directions Interdépartementales des Routes  
Elections Commissions consultatives**

**le 20 octobre 2011  
Je vote CGT**



# Avec la CGT Je revendique

## Des missions pour les OPA dans les DIR

**Exploitation – Sécurité** : viabilité du réseau, interventions d'urgences, information à l'utilisateur, gestion de trafic et technique centralisée d'ouvrage, ASP, OPA de la filière exploitation,  
**Atelier** : gestion de flotte de VL, garage réparation de VL, PL, engins spéciaux, peinture, ...  
**Entretien du patrimoine routier** : fauchage, signalisation, peinture au sol, ...  
**Maintenance** : énergie (HT/BT), câble/réseau, électromécanique, informatique, glissière, éclairage,  
**Projet neuf équipements dynamiques et de gestion technique** : Chargé d'étude, Ingénierie de conception, pilotage de projet,  
**Administratif** : Qualité, communication, comptabilité, ...

## Création d'entités Parcs dans les DIR :

Les OPA ne doivent pas se retrouver par défaut dans les DIR suite au transfert des Parcs.  
La CGT refuse l'externalisation de nos tâches.  
Il est impératif de créer des Parcs dans les DIR autour des missions et des métiers spécifiques des OPA pour l'accomplissement des missions de service public telles que la maintenance des véhicules, la gestion du matériel, l'entretien de la route etc...,

## Recrutement d'OPA dans les DIR

Le recrutement des OPA dans le DIR ne doit pas se résumer à l'arrivée des OPA non transférés dans les collectivités  
Il faut une réelle politique de recrutement autour des missions et des métiers OPA.

## La formation, un enjeu fondamental pour les OPA

Elle est à la base de la maîtrise technique de l'outil industriel des DIR. Elle garantit l'évolutivité et la pérennité de l'outil, des missions et par conséquent de la promotion du corps des OPA au sein des DIR.

## La reconnaissance de la pénibilité

## Organisations spécifiques de travail pour la surveillance des tunnels :

## La défense du statut OPA et du régime de retraite

### Le cadrage National DIR de 2009 doit être revu,

- il ne prend pas en compte la spécificité des métiers des OPA
- il remet en cause les textes de l'ARTT,
- il généralise le travail posté et particulièrement le travail de nuit,
- il programme le travail en deçà du délai de prévenance de 15 jours pour le rémunérer en ISH !
- il introduit l'« astreinte conditionnelle » non rémunérée.

### Des revalorisations salariales

#### Des revendications communes à tous les OPA

- Revalorisation de la grille salariale
- Revalorisation du régime indemnitaire (prime d'ancienneté jusqu'à 30% calculée à 1% par an, prime de rendement...)
- Taux unique de la prime de métier à 3500€ avec intégration dans l'assiette de calcul de la pension

#### La prime de métier déplafonnée :

- à hauteur de 6500€ attribué aux OPA ayant des postes exposés à la dangerosité et/ou à l'insalubrité et/ou à fortes contraintes en terme d'organisation de travail,

directions interdépartementales des routes

## La CGT

Le syndicat qui se bat pour défendre les missions de service public et les métiers des OPA